

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aisne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Flavy-Le-Martel

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	13	16

Date de convocation  
14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle des Mariages, sous la présidence de **Patrick JULIEN**, maire.

Présents : **JULIEN Patrick, ABRAHAM Hervé, DUBOIS Christine, LEFEVRE Régis, GRAS Delphine, BAS Jean-Pierre, TRICOTEAUX Denis, DECLERCK Michel, ROBINET Jean-Marie, VAN ISACKER Eric, LOBBE Joël, PETITNIOT Joël, FAUQUEMBERGUE Jean-François.**

Absents : **OUDELET Laëtitia, VIOT Séverine, HOUDARD Céline, LABOURO-RAUH Armelle, LEMARCHAND Caroline, GREHAN Stéphanie.**

Représentés : **OUDELET Laëtitia à LEFEVRE Régis  
LABOURO-RAUH Armelle à ABRAHAM Hervé  
LEMARCHAND Caroline à JULIEN Patrick**

Excusée : **GREHAN Stéphanie**

**Monsieur DECLERCK Michel** a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : **Concessions au cimetière communal – Site cinéraire – Tarif des reprises de caveaux - Tarifs 2024.**  
Numéro de la délibération : **202334**

### Concessions au cimetière communal

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs des concessions applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Concessions 50 ans = 187,00 €
- Concessions 30 ans = 125,00 €
- Concessions 15 ans = 65,00 €

Par ailleurs, il est rappelé que dans un souci de ménager l'espace encore disponible et d'encourager l'entretien des concessions existantes, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de mettre fin depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 à la vente de concessions à perpétuité.

### Site cinéraire

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs du site cinéraire applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 soit :

- Columbarium – Concession trentenaire
  - Habitants de FLAVY-LE-MARTEL = 695,00 €
  - Personnes extérieures = 1 135,00 €
- Jardin du Souvenir
  - Fournitures d'une plaque d'identité avec gravure = 139,00 €

## Tarif des reprises de caveaux dans le cimetière communal

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit le tarif des reprises de caveaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (hors concession et frais de timbre et d'engagement) :

	1 Personne		2 Personnes		3 Personnes		4 Personnes		5 personnes et plus
	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants et Extérieurs
<b>Reprise de caveaux (sans couronne)</b>	420 €	943 €	786 €	1 258 €	1 153 €	1 572 €	1 362 €	1 991 €	105 € par place en +
<b>Reprise de caveaux (avec couronne)</b>	524 €	1 048 €	891 €	1 362 €	1 258 €	1 677 €	1 467 €	2 096 €	105 € par place en +

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Fait à FLAVY-LE-MARTEL, le 22 novembre 2023

Le secrétaire



Patrick JULIEN

PATRICK JULIEN  
2023.11.29 10:28:31 +0100  
Ref:5525723-8264431-1-M  
Signature numérique  
le Maire